

● Communiqué de presse

Direction générale de France Travail

Renforcer l'accompagnement des entreprises dans leurs besoins de recrutement : CCI France, France Travail, l'Union nationale des missions locales et le réseau Cap Emploi (CHEOPS), approfondissent leur partenariat

Lundi 23 septembre, à Strasbourg, CCI France et les trois opérateurs du Réseau pour l'emploi ont officiellement annoncé l'approfondissement et l'élargissement du protocole signé en 2023 entre CCI France et France Travail. Ce renouvellement vise à consolider la dynamique initiée l'année passée pour répondre le plus efficacement possible aux besoins de recrutements des entreprises, plus particulièrement dans les secteurs en tension, et développer l'approche inclusive des recrutements.

En ce sens, le partenariat national s'articule autour de 6 priorités communes :

- **Mobiliser et faire connaître l'ensemble des services aux entreprises facilitant les recrutements**, notamment aux TPE & PME /PMI, grâce à des plans d'action locaux communs ;
- Accompagner plus efficacement les entreprises de chaque territoire dans leurs besoins de recrutement **en agissant plus particulièrement sur l'attractivité des métiers dans les secteurs en tension** ;
- **Développer et promouvoir le recrutement inclusif, en élargissant le ciblage des candidats et en adaptant les processus de recrutement** pour répondre aux difficultés de recrutement et favoriser l'insertion durable de certains publics cibles (jeunes, allocataires du RSA et personnes en situation de handicap) ;
- **Promouvoir auprès des demandeurs d'emploi les opportunités d'emploi des secteurs en tension ainsi que l'accès à l'apprentissage** plus spécifiquement pour les jeunes et les personnes en situation de handicap ;

- **Développer l'initiative entrepreneuriale et faciliter la reprise d'entreprise** par et pour les personnes en recherche d'emploi, en reconversion ou en transition professionnelle ;
- **Sécuriser l'emploi en faisant la promotion des services d'accompagnement au maintien dans l'emploi** et à l'évolution professionnelle particulièrement pour les personnes en situation de handicap.

Alain Di Crescenzo, Président de CCI France, a déclaré : « *Alors que les difficultés de recrutement pour nos entreprises persistent, ce partenariat est un message fort pour dire à nos entreprises que nous sommes et serons à leurs côtés. Il renforcera la coordination des Chambres de commerce et d'industrie et du Réseau pour l'emploi au service d'un accompagnement plus efficace de nos entreprises. Le recrutement inclusif, la valorisation des métiers en tension, l'apprentissage et l'entrepreneuriat sont autant de leviers que nous mobiliserons ensemble pour atteindre le plein emploi et préserver les fondements d'une croissance forte de nos entreprises.* »

Aymeric Morin, Directeur général adjoint de France Travail en charge de l'offre de service par intérim, a déclaré : « *Accompagner plus et mieux nos entreprises dans la réponse à leurs besoins de recrutement, par une coopération opérationnelle ancrée dans les territoires, c'est l'intérêt commun que nous avons, opérateurs du Réseau pour l'emploi et la CCI France. Mettre toutes nos forces pour proposer le bon candidat en face de chaque offre et pour accompagner les entreprises à sortir de la logique de recrutement sur CV et à s'ouvrir à une plus grande diversité de talents, c'est la mission partagée qui est la nôtre. C'est également donner à tous les demandeurs d'emploi les clés pour découvrir les métiers en tension et les accompagner dans leur apprentissage ou dans l'entrepreneuriat.* ».

Thierry Marty, Vice-président de l'UNML a déclaré : « *Des chefs d'entreprise tous différents, des jeunes qui le sont aussi mais une convention CCI France/UNML/France travail/Cheops pour rapprocher les projets de développement des uns et les projets professionnels des autres* »

Joseph Latscha, Vice-président de CHEOPS Grand Est a déclaré : « *Le travail commun autour de la convention a permis de prendre en compte la particularité de l'ensemble des publics y compris en situation de handicap. Il est important pour nous que la question du handicap qui est transverse, soit intégrée dans les différentes conventions. Outre la question de l'insertion, il est aussi important d'insister sur la question de la sécurisation des parcours et d'accompagner la personne et l'employeur à l'intégration et poursuivre un suivi dans l'emploi pour les publics qui en ont besoin. Signer la convention avec la CCI permet d'associer le rôle d'accompagnement des employeurs dévolu au service public de l'emploi. Il faut assurer une coordination dans l'intervention auprès des employeurs pour éviter la démultiplication des sollicitations. La convention signée avec le réseau des CCI va dans ce sens.* »



Retrouvez l'actualité de France Travail
www.francetravail.org/accueil/

CONTACTS PRESSE

France Travail : Jennifer REGLAIN – 07 77 28 15 46 – jennifer.reglain@francetravail.fr
 CCI France : Yann DRUMARE – 06 50 75 49 48 – y.drumare@ccifrance.fr
 UNML : Edit LE GOURRIER – 06 35 82 20 46 – elegourrier@unml.info
 CHEOPS : Martine SAVARY – 06 64 25 66 59 – martine@geckotom.com